Image not found or type unknown

Mensonge du banquier sur "Prêt étudiant"

Par **gabi11**, le **16/05/2014** à **12:56**

Bonjour.

En février 2011, j'ai signe un 'prêt étudiant' de 16000 euros auprès de ma banque afin de financer les 4 années d'études qui me restaient.
-les mensualités de remboursement seront modulables
-je commencerai a rembourser a la fin de mes études ou quand j'aurai trouve du travail

en avril 2011, je me rends compte que la banque me prélève environ 50 euros par mois. j'appelle mon conseiller qui me dit que les 50 euros correspondent au prêt auto.

en septembre 2013, mon prêt auto est termine de rembourser mais la banque continue de me prélever les 50 euros. je rappelle le nouveau conseiller car celui qui m'avait vendu le prêt étudiant ne travaille plus dans cette agence. cette personne me dit que les 50 euros ne correspondent pas au prêt auto mais au prêt étudiant. Première nouvelle!!!

en février 2014, je reçoit un courrier de la banque pour m'annoncer que les prélèvements du prêt étudiant commenceront le 7 avril 2014 (395 euros). deuxième nouvelle!!! je n;ai pas fini mes études. je les termine en juillet 2014 et je n'ai pas de travail!!!

j'appelle sur le champs mon conseiller. celui-ci me rappelle en disant qu'il a trouve des solutions.

nous sommes en mai et je me rends compte que deux prélèvements ont été effectues le 7 avril et 7 mai.je rappelle mon conseiller qui me dit qu'en fait il n'a pas de solution. que personne ne veut l'aider. que ses responsables et le service de gestion de prêt se renvoient la balle. personne ne veut s'impliquer.

Mon conseiller reconnait que l'ancien conseiller, celui qui m'a vendu le prêt, la fait de manière odieuse, puisqu'il m'a menti et ne m'a pas vendu un "prêt étudiant"! a l'heure actuelle, je n'ai pas les moyens de le rembourser.

Quels sont mes recours?

Merci pour votre aide

Par **louison123**, le **16/05/2014** à **13:33**

Le plus simple ce serait de regarder le contrat de prêt qui indique le TEG, échéance et tableau d'amortissement.

Par **gabi11**, le **19/05/2014** à **15:50**

Merci.. mais je l'ai déjà fait… cela ne m'avance pas sur les recours qui me sont possible…

Par **louison123**, le **20/05/2014** à **09:46**

Votre question n'est pas claire, si l'erreur vient de la banque et si elle ne réagit pas, contactez dans un premier temps le médiateur.
Faîtes appel à votre PJ si vous êtes vraiment perdu.

Par **gabi11**, le **20/05/2014** à **10:34**

oui, j'ai contacte le médiateur…j'entends sa réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés